

Conseil de l'enseignement postsecondaire du
Manitoba

Rapport annuel
2010-2011

Manitoba 

Son Honneur l'honorable Phillip S. Lee, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

À titre indicatif, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

Le tout respectueusement soumis,

« Original signé par Erin Selby »

Erin Selby
Ministre



Le 9 septembre 2011

L'honorable Erin Selby
Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente pour approbation le 14^e rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'année se terminant le 31 mars 2011.

Plusieurs activités ont marqué la 14^e année du Conseil, et ce, dans les domaines de la programmation, de la politique, des finances et de la reddition des comptes. En 2010-2011, le Conseil a approuvé un montant de 520 000 \$ pour soutenir des projets visant à restructurer divers aspects du système postsecondaire. De plus, il a approuvé un montant de 1 467 000 \$ pour le fonds de l'Initiative d'expansion des collèges communautaires destiné aux programmes d'études du collégial.

Le secrétariat du Conseil poursuit sa progression marquée dans de nombreuses activités de nature stratégique, notamment dans les domaines des sciences infirmières, de la médecine et de l'éducation à la santé, de l'assurance de la qualité, de la reconnaissance et de la définition des crédits, des droits de scolarité, de la revue de la législation et des programmes, de l'éducation des Autochtones et des technologies de l'apprentissage, en plus d'une grande participation à différents comités. Le secrétariat du Conseil a aussi poursuivi ses activités dans les domaines suivants : établissement du coût des programmes, indicateurs et cadre stratégique de reddition des comptes, divers projets de recherche, stratégie de gestion des données, consultations et plusieurs autres initiatives.

Les principales mesures du rendement du Conseil pour l'année 2010-2011 sont rapportées à l'annexe B. Les mesures du rendement font l'objet d'un rapport annuel.

Vous trouverez aussi dans le présent rapport un bilan vérifié et un état des revenus et des dépenses du Conseil vérifié.

Le 9^e recueil statistique du Conseil est publié avec le présent rapport annuel.

Le tout respectueusement soumis,

« Original signé par Curtis Nordman »

Curtis Nordman, D. Phil.
Président

Table des matières

Chapitre I	1
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	1
1.1 Vue d'ensemble	1
1.2 Mandat.....	1
1.3 Plan stratégique	2
1.3.1 Lignes directrices	2
1.3.2 Priorités du CEP	3
1.3.3 Dépôt de rapports	3
Chapitre II	4
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	4
2.1 Programmes	4
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	4
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système.....	10
2.1.3 Autres programmes approuvés par le Conseil.....	10
2.1.4 Initiative d'expansion des collèges.....	13
2.2 Activités d'orientation stratégique	18
2.2.1 Cadre stratégique pour l'enseignement postsecondaire	18
2.2.2 Opérations stratégiques.....	19
2.2.3 Gestion de l'information sur l'enseignement postsecondaire	20
2.2.4 Réseaux stratégiques	20
2.3 Finances	23
2.3.1 Budgets de fonctionnement	23
2.3.2 Importantes subventions en capital.....	23
2.3.3 Projets.....	24
2.4 Obligation de rendre compte.....	25
2.4.1 Rendement du système de surveillance	25
2.4.2 Production de rapports et communication au public	26
Chapitre III	28
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	28
Responsabilité des états financiers	29
Rapport des auditeurs indépendants	30
Chapitre IV	43
Subventions aux universités	43
Créances de premier rang	43
Programmes de soutien.....	43
Subventions aux collèges communautaires.....	45
Subventions du programme Accès	46
Chapitre V	48
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	48
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire	49
Annexe A	50
<i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes</i> <i>répréhensibles)</i>	50
Annexe B	51
Rapport sur le rendement du Conseil de l'enseignement postsecondaire	51

Chapitre I

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) entreprend tous les trois ans un exercice de planification stratégique pour définir les buts qui guideront son plan stratégique triennal. Le plan stratégique actuel a été dressé lors d'une séance animée par un facilitateur en janvier 2010 et la version définitive du plan a été approuvée en mars 2010.

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le CEP est entré en fonction en avril 1997. Son mandat est de faciliter la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, d'examiner et d'approuver les programmes offerts dans les universités et les collèges, de fournir des conseils et des lignes directrices en matière de politique au gouvernement, et de promouvoir la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

L'une des responsabilités du Conseil consiste à allouer des fonds aux sept établissements postsecondaires publics de la province que sont l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et le Collège universitaire de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence College and Seminary et au William and Catherine Booth College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement. Il se compose de 11 membres, dont un président, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Un secrétariat composé de 13 fonctionnaires provinciaux relève du CEP. Il mène un certain nombre d'activités et de projets visant à remplir le mandat du CEP tel que décrit dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, et à atteindre les buts fixés par le CEP et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Alphabétisation. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil au chapitre de l'élaboration des lignes directrices et du respect de leurs obligations en matière de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est de « [...] planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le

domaine de l'enseignement, la coordination et l'intégration des services et des installations et la responsabilité financière ».

1.3 Plan stratégique

Le plan stratégique et le plan d'activités du CEP intègrent les buts et les priorités du ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Alphabétisation, de même que ceux qui sont définis dans la *Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba*, dans le *Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones* et autres documents d'orientation.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

Les décisions du Conseil seront

- à propos;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche fondée sur les systèmes;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Priorités du CEP

Voici les priorités et objectifs du CEP pour les trois années visées par le plan stratégique :

Première priorité : Renforcer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire

Tout au long des trois prochaines années, le CEP travaillera de concert avec les collèges et les universités pour définir des mesures visant à améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et continuer à renforcer la capacité des établissements en améliorant les immobilisations et la programmation.

Deuxième priorité : Prendre en main le système

D'ici la fin de 2010-2011, en collaboration avec les établissements postsecondaires, les étudiants, le gouvernement et autres partenaires, le CEP définira une vision et une orientation pour le système d'enseignement postsecondaire et un processus d'examen continu.

D'ici mars 2011, le CEP définira son rôle d'intermédiaire et sa relation avec le gouvernement et les établissements postsecondaires.

Troisième priorité : Améliorer la coordination du système

Le CEP continuera à travailler avec les établissements du Manitoba pour améliorer la concertation dans le système de transfert de crédits et les ententes d'articulation, système qui comprendra, d'ici mars 2012, un site Web interrogeable sur les transferts de crédits.

D'ici mars 2011, en collaboration avec les établissements postsecondaires, le CEP mettra sur pied et dirigera un groupe de travail permanent composé de représentants du gouvernement et des établissements pour parler de la formulation d'un processus d'assurance de la qualité pour le Manitoba.

D'ici mars 2013, le CEP dressera un cadre de responsabilisation pour appuyer son processus d'approbation des programmes, de même qu'un cadre de mesure du rendement pour le système d'enseignement postsecondaire.

1.3.3 Dépôt de rapports

Tous les trimestres, on prépare un rapport sur le progrès accompli relativement au plan d'activités annuel et on le dépose à la réunion mensuelle ordinaire du CEP.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La quatorzième année d'existence du Conseil fut marquée par un grand nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et de son secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. lignes directrices;
3. finances;
4. responsabilisation.

2.1 Programmes

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

Cette enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements postsecondaires pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. En raison des ressources limitées de l'enveloppe, aucune nouvelle somme n'a été remise en 2010-2011.

Toutefois, le Conseil a approuvé plusieurs programmes nouveaux ou élargis en 2010-2011. Ces programmes comprennent :

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Baccalauréat ès arts – Études internationales***
Bachelor of Arts, International Studies

Le Conseil a approuvé la demande du CUSB d'établir un baccalauréat ès arts de trois ans en études internationales en utilisant les ressources existantes. De nature interdisciplinaire, ce programme fera appel aux cours déjà offerts dans les départements de Science politique, Histoire, Économie, Philosophie, Administration des affaires et autres grands programmes déjà offerts au CUSB ou de concert avec l'Université du Manitoba dans le cadre de l'entente d'affiliation conclue entre les deux établissements.

Université du Manitoba

- ***Bachelor of Science – Biotechnology***
(Baccalauréat ès sciences – Biotechnologie) (majeure de quatre ans)

Le Conseil a approuvé le baccalauréat ès sciences en biotechnologie (majeure de quatre ans) de l'Université du Manitoba, programme qui donnera aux étudiants une solide base en science et une spécialisation au choix en biosystèmes analytiques ou environnementaux, ou en biotechnologie moléculaire. Les étudiants seront largement exposés aux concepts théoriques et à une formation pratique dans de nombreux domaines de science appliquée. Tous les étudiants devront suivre un tronc commun de cours obligatoires et un ensemble de cours spécialisés obligatoires. Ils devront suivre un ensemble de 15 heures-crédits de cours connexes, dont au moins 12 heures-crédits du niveau 3000 ou 4000. Les étudiants seront aussi incités à choisir une mineure dans un domaine complémentaire, par exemple en gestion (école de commerce I. H. Asper), en systèmes animaux (Faculté des sciences agroalimentaires), en science de l'alimentation (Faculté des sciences agroalimentaires), en biotechnologie végétale (Faculté des sciences agroalimentaires) ou en nutrition et métabolisme humains (Faculté d'écologie humaine).

- ***Bachelor of Science – Genetics (Baccalauréat ès sciences – Génétique) (majeure de quatre ans)***

Le Conseil a approuvé la requête de l'Université du Manitoba de créer un programme de baccalauréat ès sciences de quatre ans, avec majeure en génétique. Le programme portera sur trois domaines d'études : génétique classique, génétique démographique et génétique moléculaire. Dans le cadre de ce programme, les étudiants complèteront un programme interdisciplinaire comprenant des cours en sciences agroalimentaires (Département de phytologie), arts (Département d'anthropologie), médecine (Département de génétique médicale) et science (Département de sciences biologiques, chimie et microbiologie). Le programme comporte une option Majeure et une option Majeure avec alternance travail-études, dans le cadre de laquelle les étudiants acquerront une expérience de travail grâce à un stage rémunéré dans une entreprise approuvée. Sachant que le programme de génétique (majeure spécialisée) n'est pas accessible aux étudiants à temps partiel, le programme de baccalauréat ès sciences de quatre ans en génétique améliorera l'accessibilité pour les nouveaux étudiants qui désirent poursuivre une carrière en génétique.

- ***Bachelor of Arts – Integrated Studies (Baccalauréat ès arts – Études intégrées)***

Le baccalauréat ès arts – Études intégrées, vise à abattre plusieurs barrières en regroupant les diplômes ou certificats antérieurs et les cours de niveau postsecondaire précédents en programme menant à un diplôme de manière à aider les apprenants adultes au travail à obtenir le diplôme qu'ils visent. Le programme permet en outre d'obtenir le diplôme selon un horaire souple, à temps partiel (au rythme de l'apprenant), en format traditionnel ou en ligne, ce qui permet aux étudiants de se tailler un programme sur mesure, selon leurs préférences et leur situation.

- ***Master of Physical Therapy (Maîtrise en physiothérapie)***

Le Conseil a approuvé la requête de l'Université du Manitoba de remplacer le Bachelor of Medical Rehabilitation in Physical Therapy (baccalauréat en réadaptation médicale, physiothérapie) par une maîtrise en physiothérapie. La durée du programme révisé serait d'environ cinq ans (puisque les candidats à l'ancien programme seraient admissibles au nouveau programme d'études supérieures uniquement après avoir complété au moins

trois ans, ou 90 heures-crédits, du programme de premier cycle). Le passage du baccalauréat à la maîtrise repose sur un besoin né des changements apportés à la prestation des services de santé et au champ d'activité des physiothérapeutes après la révision de leurs compétences en 2004 par le Groupe consultatif national en physiothérapie (GCNP). L'Université du Manitoba s'est donc jointe aux autres établissements d'enseignement du Canada qui ont fait la transition du baccalauréat en réadaptation médicale, physiothérapie, à la maîtrise en physiothérapie.

- ***Master of Dentistry – Pediatric Dentistry***
(Maîtrise en dentisterie – Dentisterie pédiatrique)

La maîtrise en dentisterie – Dentisterie pédiatrique, préparera les futurs diplômés en insistant sur la recherche et les études supérieures en santé publique et sur les mesures de préventions taillées sur mesure pour les Autochtones et autres communautés mal servies et désavantagées, de même que sur la pratique clinique en dentisterie pédiatrique dans les centres urbains. Le but est de former des penseurs de premier plan et des enseignants pour les centres de santé universitaires, ou encore, des praticiens pour les communautés autochtones et autres communautés mal servies et désavantagées du Manitoba, du Canada et ailleurs dans le monde. Ainsi, le programme est unique en son genre et procure un important potentiel d'amélioration de la qualité de vie dans les communautés autochtones et autres communautés mal servies et désavantagées.

- ***Doctor of Philosophy in Human Nutritional Sciences***
(Doctorat en philosophie – Sciences de la nutrition humaine)

Le doctorat en philosophie – Sciences de la nutrition humaine est conçu pour procurer un programme concentré de recherche et formation visant à former des personnes qui pourront comprendre, créer et entreprendre des démarches de recherche fondées sur des hypothèses tout en apprenant à devenir de brillants professeurs et communicateurs dans le domaine de la nutrition humaine. La recherche portera sur le rôle des aliments et de la nutrition dans les processus biologiques fondamentaux et dans la santé. Le programme de doctorat sera axé sur la recherche intensive et le gros du programme repose sur la rédaction d'une thèse. En comptant les travaux de cours requis, l'examen de la candidature et la soutenance de la thèse, le programme durera de trois à quatre ans, si les jalons normaux sont respectés.

- ***Doctor of Philosophy in Food Sciences***
(Doctorat en philosophie – Science alimentaire)

Le doctorat en philosophie – science alimentaire est conçu pour donner une formation en recherche en science alimentaire aux étudiants au doctorat, afin que les établissements et organisations du Manitoba, du Canada et ailleurs dans le monde disposent dans l'avenir d'employés de premier plan. Les objectifs du programme sont les suivants : comprendre les changements qui surviennent dans les produits agricoles bruts et dans les aliments pendant la production, l'entreposage, la transformation et la distribution et acquérir des connaissances pouvant être appliquées pour ajouter de la valeur aux produits agricoles en préservant ou en améliorant leur qualité nutritionnelle et leur acceptabilité sensorielle pour les consommateurs. Après l'examen de la candidature et la soutenance de la thèse, les diplômés seront bien préparés pour une carrière axée sur la

compréhension des systèmes alimentaires, la recherche et l'enseignement dans ce domaine.

Université de Winnipeg

- ***Bachelor of Arts (4 Year Major) and Bachelor of Business Administration (4 Year Major) – Economics and Finance***
(Baccalauréat ès arts (majeure de quatre ans) et Baccalauréat en administration des affaires (majeure de quatre ans) – Économie et finances)

Le domaine des finances s'enracine dans celui de l'économie. Le baccalauréat ès arts (majeure de quatre ans) et le baccalauréat en administration des affaires (majeure de quatre ans) – Économie et finances donneront aux étudiants les outils conceptuels nécessaires pour comprendre un certain nombre des enjeux de la théorie financière moderne et ses applications. Les étudiants auront une solide compréhension du fonctionnement des marchés financiers et de leurs instruments, dont les actions et les valeurs à revenu fixe, de même que des futurs marchés, options et instruments dérivés. Le programme donnera aux étudiants une compréhension approfondie des sujets touchant la finance moderne et l'économie financière en ce qui a trait à la structure financière des entreprises et de la façon dont ces instruments financiers influent sur le fonctionnement général des systèmes financiers d'aujourd'hui. Les étudiants pourront répondre à de nombreuses exigences du programme en s'inscrivant à des cours déjà offerts par les départements de Commerce, Économie, Mathématique et Statistique.

- ***Bachelor of Arts (3 & 4 Year Major) – East Asian Languages and Culture***
(Baccalauréat ès arts (majeure de trois et quatre ans) – Langues et cultures est-asiatiques)

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Winnipeg d'établir un programme consacré à l'étude des cultures est-asiatiques. Les étudiants seront initiés aux cultures et aux sociétés d'Asie de l'Est au moyen de deux éléments : l'étude des langues est-asiatiques (chinois – mandarin et classique – et japonais) et l'étude des cultures est-asiatiques, dans une approche multidisciplinaire (études religieuses, histoire, littérature, cinéma, économie, développement international). Une caractéristique propre au programme est l'accent mis sur l'héritage intellectuel des cultures est-asiatiques, étudié au moyen de textes et d'idées abordés dans le contexte historique et culturel qui les a forgés. Cette façon de faire repose sur la conviction que, tout comme les économies est-asiatiques se répercutent au-delà de la région de l'Asie de l'Est, les croyances intellectuelles et les habitudes culturelles mettront en question les suppositions préalables concernant les pratiques acceptées et les habitudes de pensée.

- ***Bachelor of Science (Honours) – Medical Physics***
(Baccalauréat ès sciences (majeure spécialisée) – Physique médicale)

Le Baccalauréat ès sciences avec majeure spécialisée en physique médicale vise à fournir aux étudiants une préparation poussée en diagnostic, prévention et traitement des troubles médicaux chez les humains au moyen de technologies fondées sur la physique, comme les ultrasons, la résonance magnétique, la tomographie par ordinateur, la médecine nucléaire et la radiothérapie. Ce programme de premier cycle – le premier du genre au Manitoba – propose aux étudiants un profil d'études qui leur permet de

poursuivre leur formation de premier cycle tout en exerçant une profession dans le domaine de la physique médicale. Les étudiants acquerront d'importantes compétences qui les prépareront au programme de maîtrise de deux ans en sciences, physique médicale, offert par l'Université du Manitoba, en partenariat avec Action cancer Manitoba. Les étudiants pourraient aussi utiliser le baccalauréat ès sciences avec majeure spécialisée en physique médicale pour être admis au programme provincial de formation en ultrason offert par le Centre des sciences de la santé et au programme provincial de formation en radiothérapie offert par Action cancer Manitoba.

- ***Bachelor of Science (3 & 4 Year Major) – Business Stream (Baccalauréat ès sciences (majeure de trois et de quatre ans) – Secteur commerce)***

Le programme de 30 heures-crédits en commerce vise à donner aux étudiants des programmes du baccalauréat ès sciences la capacité de poursuivre une spécialisation pour acquérir les connaissances et les compétences nécessaires en commerce pour travailler dans les entreprises et industries qui œuvrent dans le domaine scientifique. Les exigences du Secteur commerce complètent celles des programmes de majeures axés sur les sciences déjà offerts dans le programme de baccalauréat ès sciences de l'Université de Winnipeg, y compris les sciences informatiques appliquées, la biochimie, la biologie, la chimie, la géographie physique, les mathématiques et la physique.

- ***Bachelor of Science (3 Year Major) – Health and Radiation Physics (Baccalauréat ès sciences (majeure de trois ans) – Santé et radiophysique)***

On s'attend à ce que le Canada, comme bien d'autres nations, connaisse une grave pénurie de personnel compétent, tant sur le plan théorique que pratique, pour maintenir les normes canadiennes actuelles en matière de radioprotection dans les secteurs de l'énergie, de la sécurité et de la santé. Le baccalauréat ès sciences (majeure de trois ans) en santé et radiophysique est conçu pour former des professionnels qui connaîtront les principes de la santé et de la radiosécurité, dans le but de contrer cette pénurie. Pour répondre aux exigences du diplôme, les étudiants devront cumuler 45 heures-crédits de cours obligatoires et 15 heures-crédits de cours optionnels. Un volet facultatif d'alternance travail-études donnera aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience de travail auprès de partenaires importants de l'industrie.

- ***Master of Arts – Cultural Studies: Curatorial Practices (Maîtrise en arts – Études culturelles, pratiques de conservation)***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Winnipeg d'établir un programme de maîtrise en études culturelles, pratiques de conservation, pouvant accueillir 20 étudiants. Dans ce nouveau programme, les principes d'histoire et de conservation seront abordés dans des séminaires et dans des stages de six mois. Le programme différera du programme de maîtrise en arts, histoire de l'art, ou des études muséales « traditionnelles » en ce que les étudiants se concentreront sur la critique théorique des documents culturels en plus d'acquérir une connaissance approfondie de l'archivage, de la manutention, de la conservation et du catalogage des artefacts.

- ***Master of Development Practice (Maîtrise en pratique du développement)***

La maîtrise en pratique du développement sera offerte dans un programme interdisciplinaire de deux ans. Recommandé par l'International Commission on Education for Development Practice, le programme sera offert dans des universités choisies partout dans le monde et a reçu une promesse de soutien financier de la fondation McArthur. Le programme d'études sera sensiblement le même dans toutes les universités et portera sur les grands domaines des sciences de la santé, des sciences naturelles, des sciences sociales et de la gestion. L'Université de Winnipeg a ajouté deux grands domaines : développement autochtone et pratique générale. Les cours seront offerts par les facultés suivantes : Arts, Commerce et Économie, Sciences. Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour déterminer les problèmes mondiaux en matière de développement durable et les résoudre; les sujets abordés seront la pauvreté, la population, la conservation de la santé, les changements climatiques et les droits de la personne. De plus, les étudiants participeront à une « classe mondiale », puisque certains cours seront offerts avec l'aide de divers autres établissements d'enseignement postsecondaire canadiens et étrangers.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a accordé des fonds supplémentaires permanents en 2010-11 pour les programmes existants dont la liste suit, qui ont été approuvés au cours des exercices précédents.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *Financement permanent redirigé du baccalauréat en travail social vers le baccalauréat ès sciences en microbiologie et biochimie (214 000 \$ en 2010-2011).*

Université de Brandon

- *Masters of Psychiatric Nursing (Maîtrise ès sciences en soins infirmiers psychiatriques) (177 000 \$ en 2010-2011)*

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets pour incorporer la technologie dans la prestation de programmes; des services relatifs à des activités pour augmenter le taux de participation des Autochtones au collège communautaire ou à l'université; des initiatives pour favoriser l'évaluation des acquis ou faciliter le transfert et l'articulation des crédits dans le système postsecondaire.

En 2010-2011, le Conseil a approuvé un montant de 520 000 \$ de l'enveloppe destinée à la réorganisation du système.

Tous les projets ont reçu un financement non récurrent, sauf avis contraire.

Université du Manitoba

- ***Financement de soutien destiné à un étudiant sourd de la faculté de médecine – (800 000 \$ sur quatre ans; 100 000 \$ en 2010-2011)***

En 2009-2010, le Conseil a approuvé un montant total de 800 000 \$ au cours des quatre prochaines années pour renforcer le soutien déjà accordé par l'Université du Manitoba à un étudiant sourd inscrit en faculté de médecine. Le financement couvre essentiellement les coûts importants d'interprétation gestuelle et se répartit ainsi : 300 000 \$ proviennent de l'enveloppe destinée à la réorganisation du système, 300 000 \$ du Conseil, depuis 2008-2009, et 200 000 \$ du ministère des Services à la famille et Consommation Manitoba.

Université de Brandon

- ***Aide financière pour une étude sur la formation médicale à Brandon – (370 000 \$ en 2010-2011, non récurrents)***

En 2010-2011, le Conseil a approuvé un montant non récurrent de 20 000 \$ pour appuyer une étude sur la formation médicale à Brandon. De plus, il a approuvé un montant non récurrent de 350 000 \$, dont 265 000 \$ proviennent du Conseil et 85 000 \$ d'un transfert de la Santé, pour couvrir les dépenses relatives à la réalisation d'une étude sur la formation médicale à Brandon

2.1.3 Autres programmes approuvés par le Conseil

Autres programmes financés par le Conseil

Les autres programmes financés par le Conseil en 2010-2011 sont notamment les suivants :

Université du Manitoba

- ***Financement de soutien destiné à un étudiant sourd de la faculté de médecine – (800 000 \$ sur quatre ans; 100 000 \$ en 2010-2011)***

Voir la description dans la partie traitant des projets de réorganisation du système.

- ***Programme de baccalauréat en réadaptation médicale (inhalothérapie) – (43 000 \$ non récurrents en 2010-2011 provenant du CEP et 43 000 \$ non récurrents en 2010-2011 provenant de Santé Manitoba)***

Pour répondre à la nécessité de faire passer de 4,5 à 6,5 le nombre d'équivalents temps plein parmi les enseignants du programme de baccalauréat de trois ans en réadaptation médicale (thérapie respiratoire), en raison du quota de 16 admissions qui doit être atteint chaque année, le Conseil a approuvé un financement non récurrent de 63 000 \$ en 2009-2010 et de 43 000 \$ en 2010-2011, de même que les montants non récurrents de 189 000 \$ en 2009-2010 et de 43 000 \$ en 2010-2011 provenant de Santé Manitoba. Les fonds approuvés couvrent les salaires et les avantages sociaux de deux ETP supplémentaires, ainsi que le loyer, les fournitures et le matériel nécessaires pour environ 600 heures d'enseignement dans le programme.

Le programme de thérapie respiratoire forme les thérapeutes de façon qu'ils puissent intervenir auprès des personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques ou aiguës, et aider aux soins de première ligne pour les affections de gravité moyenne à sévère comme la tuberculose, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la grippe A (H1N1) et le virus H5N1 (de la grippe aviaire), ainsi que l'emphysème et l'asthme.

Université de Winnipeg

- ***Déplacement du programme d'études sur les questions urbaines et les quartiers du centre-ville – (110 000 \$ en 2010-2011)***

En 2009-2010, le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Winnipeg visant à déplacer le programme d'études sur les questions urbaines et les quartiers du centre-ville du département de politique de l'Université à l'avenue Selkirk, dans le quartier nord de la ville, pour faire en sorte qu'il attire davantage d'étudiants « non traditionnels » comme les Autochtones, les nouveaux arrivants et les résidents du centre-ville. Le déplacement du programme vise à créer un milieu éducatif chaleureux, bienveillant et personnalisé et à offrir un soutien scolaire et personnel aux étudiants. Il permettra également d'établir davantage de partenariats avec les organisations éducatives du quartier nord comme l'Urban Circle Training Centre, le programme de travail social au centre-ville de l'Université du Manitoba, les écoles secondaires de la Division scolaire de Winnipeg et du quartier nord, et les centres d'apprentissage pour adultes, ainsi qu'avec des organisations communautaires, pour mieux répondre aux besoins des étudiants « non traditionnels ».

Le déplacement du programme devrait aussi attirer de plus en plus d'étudiants qui suivront des cours sur les questions urbaines et les quartiers du centre-ville depuis le centre-ville, en compagnie de personnes n'ayant généralement pas fréquenté l'université, et au coeur de la communauté animée du centre-ville de Winnipeg. Les diplômés de ce

programme aideront à répondre aux besoins des organisations communautaires du centre-ville de Winnipeg en matière de ressources humaines, et aux besoins des deux ordres de gouvernement et de l'administration municipale, notamment dans les ministères et programmes qui mettent l'accent sur les questions urbaines ou les quartiers du centre-ville, ou les deux.

Programmes approuvés par le Conseil et financés par d'autres sources

- ***Partnerships for Labour Market-Driven Post-Secondary Bridge Programs in Manitoba's Post-Secondary Institutions (partenariats favorisant les programmes d'insertion au marché de l'emploi dans les établissements postsecondaires du Manitoba) – (130 000 \$ en 2009-2010, 80 000 \$ en 2010-2011 et 87 500 \$ en 2011-2012 de Manitoba Opportunities Fund; et 546 500 \$ en 2009-2010, 642 000 \$ en 2010-2011 et 74 000 \$ en 2011-2012 du Fonds de reconnaissance des titres de compétences étrangers).***

Le Conseil a approuvé l'affectation de fonds aux programmes d'insertion au marché de l'emploi dans le système d'enseignement postsecondaire, une initiative fédérale-provinciale qui renforce la capacité des établissements postsecondaires du Manitoba. L'initiative aide les collèges et les universités à offrir des programmes-relais de haute qualité pour permettre aux professionnels formés à l'étranger d'avoir accès à l'éducation, à la formation et à l'expérience de travail dont ils ont besoin pour trouver des emplois correspondant à leur formation et à leur éducation antérieures. Non seulement cela facilite l'insertion des immigrants hautement qualifiés dans des secteurs économiques à forte demande, mais cela améliore aussi la capacité des établissements postsecondaires d'offrir d'autres programmes d'insertion dans l'avenir. Les projets pilotes particuliers devraient être sélectionnés en 2011-2012.

2.1.4 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise la croissance du système de collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les trois collèges publics, le Collège universitaire du Nord et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le CEP a ainsi élaboré des plans d'expansion avec le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'École technique et professionnelle. Ces plans expriment la vision de chaque établissement par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, aux fins d'approbation, tous les projets reçus, car c'est à ce dernier qu'il incombe de financer toute activité d'expansion.

Les investissements de l'Initiative dans le système collégial du Manitoba en 2010-2011 ont totalisé 1 467 000 \$.

Projets approuvés pour les collèges et les collèges universitaires financés par le CEP :

Red River College

- ***Bachelor of Technology – Construction Management
(Programme de baccalauréat en technologie – Gestion de construction)
(217 000 \$)***

Le Conseil a approuvé la demande du Red River College de recevoir la somme de 133 000 \$ par l'intermédiaire de l'Initiative d'expansion des collèges en 2009-2010 et les années suivantes pour appuyer le programme de quatre ans de baccalauréat en technologie – Gestion de construction, et un flux de trésorerie supplémentaire de 125 000 \$ en 2009-2010 et 2010-2011 provenant du ministère de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce (Direction de l'apprentissage).

Le Red River College a informé le Conseil qu'il avait l'intention d'offrir, à compter de 2011-2012, les quatre années du programme. Au total, la demande de financement pour la mise en œuvre en 2010-2011 s'élevait à 475 000 \$; avec la somme de 258 000 \$ mentionnée dans le paragraphe précédent, un montant non récurrent de 217 000 \$ était toujours nécessaire. Le Conseil a donc approuvé la demande du Red River College avec un montant non récurrent supplémentaire de 192 000 \$ provenant de l'IEC, et un montant non récurrent de 25 000 \$ provenant du fonds de fonctionnement des universités, pour appuyer le programme de quatre ans de baccalauréat en technologie, Gestion de construction.

Projets approuvés pour les collèges et les collèges universitaires non financés par le CEP :

Assiniboine Community College

- ***Horticultural Production Certificate Funding Plan
(Plan de financement pour le certificat en production horticole)***

Après avoir approuvé en 2009-2010 la demande de l'Assiniboine Community College visant à établir un programme de certificat en production horticole de 15 places, le Conseil a approuvé un plan de financement durable mis à jour pour 2010-2011, 2011-2012 et les années suivantes. Le nouveau modèle de financement du College n'exige aucun autre financement et repose sur les contributions internes et les revenus tirés des frais de scolarité, de même que sur la reconduction permanente des fonds approuvés en 2009-2010.

- ***Interactive Media Arts Diploma (Diplôme en arts des médias interactifs)***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Assiniboine Community College visant à créer un programme de diplôme de deux ans en arts des médias interactifs en fusionnant les diplômes de Conception Web et de Production médias déjà offerts. Les étudiants du programme en arts des médias interactifs acquerront des compétences de niveau débutant en production audio et vidéo numérique (rédaction, exécution, et création de contenu). Les étudiants du programme de spécialisation en médias interactifs acquerront des compétences de niveau débutant en conception numérique, animation, codage, développement d'applications Web et concepts de gestion de projet. Le programme permettra aux étudiants du programme de diplôme et du programme de certificat de suivre un tronc commun de cours avant de bifurquer vers le domaine de spécialisation choisi après le deuxième semestre. La fusion entraînera des économies grâce auxquelles il ne sera pas nécessaire de faire appel à des fonds supplémentaires du Conseil.

- ***Prairie Innovation Centre – Sustainable Greenhouse Facility (Serre durable)***

Le Conseil a accordé une approbation conditionnelle à l'Assiniboine Community College qui a déposé une demande visant à poursuivre des activités de financement pour construire une serre durable pour le programme de certificat en production horticole. Le Collège a précisé que la serre proposée servira à ses programmes actuels et futurs en agriculture, gestion des terres et des eaux, arts culinaires, horticulture environnementale et autres entreprises de production, de même qu'à la production d'aliments pour les collectivités rurales et éloignées. Le Collège s'est engagé à chercher à obtenir tous les fonds nécessaires auprès du secteur privé et, lorsque le financement nécessaire aura été obtenu, il s'adressera de nouveau au Conseil pour obtenir l'approbation définitive du projet.

- ***Bail de 10 ans conclu avec Shelter Canadian Properties Itée***

En vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur les collèges*, l'Assemblée des gouverneurs de l'Assiniboine Community College doit demander au CEP l'autorisation d'acquérir des biens personnels ou d'en disposer si la valeur du bail est supérieure à 150 000 \$.

Le Conseil a approuvé la demande de l'Assiniboine Community College de conclure un bail de 10 ans avec Shelter Canadian Properties Itée pour utiliser un immeuble sur la rue

Border, à Winnipeg. Le Collège devait obtenir l'autorisation du Conseil parce que la valeur du bail calculée sur une année est de 131 208 \$ par an au départ, mais augmente chaque année pour atteindre une valeur totale de 187 576 \$ la dernière année du bail.

Red River College

- ***Bachelor of Nursing (Baccalauréat en sciences infirmières)***

Le Conseil a approuvé la demande du Red River College visant la conversion permanente de son programme intensif de diplôme en sciences infirmières de 24 mois, comptant 100 places, et de son programme commun de baccalauréat en sciences infirmières, accueillant 108 étudiants, en un nouveau programme de baccalauréat en sciences infirmières de 32 mois, pouvant recevoir 223 étudiants. Avec l'appui de la communauté du secteur de la santé du Manitoba, le programme de baccalauréat en sciences infirmières préparera du personnel infirmier autorisé de niveau débutant en fonction des nouvelles exigences de l'organisme d'attribution des permis, le College of Registered Nurses of Manitoba (CRNM). Compte tenu de la forte demande pour du personnel infirmier autorisé, le programme de baccalauréat en sciences infirmières contribuera à combler les pénuries de main-d'œuvre attendues en donnant aux étudiants les outils requis pour poursuivre des études de deuxième cycle en sciences infirmières tout en acquérant de l'expérience en faisant des stages.

- ***Acquisition de l'école Victoria de Portage La Prairie***

Le Conseil a autorisé le Red River College à acquérir l'école Victoria de Portage La Prairie. Le Red River College paiera cette acquisition avec des fonds provenant de ses réserves en liquide et n'aura pas besoin d'aide extérieure, d'autant plus que la Division scolaire Portage La Prairie vend l'immeuble à un coût nominal de 1 \$, mais l'autorisation du Conseil était requise, puisque la valeur marchande de l'acquisition est supérieure à 300 000 \$.

Le Red River College prévoit déménager son campus Southport (à l'exception du programme de technique d'entretien d'aéronef) dans l'école Victoria. Avec ce déménagement, le Collège espère accroître sa visibilité dans la communauté et auprès des clients potentiels, avoir l'espace nécessaire pour répondre à la croissance de divers programmes et contrer l'augmentation des coûts de location.

- ***Early Childhood Education Diploma Program (Programme de diplôme en éducation des jeunes enfants) – Continuation de l'expansion de la cohorte du programme régional en milieu du travail et continuation de l'expansion de la cohorte et déménagement du programme offert au centre-ville.***

En juillet 2008, le CEP a approuvé la demande du Red River College visant à poursuivre, à compter de l'automne 2008, l'expansion de 25 places de la cohorte en milieu de travail dans son programme de diplôme en éducation des jeunes enfants dans trois sites régionaux (Steinbach, Winkler, Portage-la-Prairie). Aucune somme n'a été demandée au Conseil pour ces expansions. En fait, le financement 335 000 \$ de la première année (en 2008-2009) et le financement de 304 600 \$ de la deuxième année (en 2009-2010) ont été transférés de la Direction de la garde de jour pour enfants au CEP pour appuyer cette

initiative, l'approbation de la poursuite de cette cohorte au-delà de 2009-2010 étant assujettie à une évaluation continue des besoins et de la demande de la Direction pour cette cohorte. Le 23 mars 2010, après consultations menées auprès de la Direction et du Collège, le CEP a reçu un transfert de fonds de 281 993 \$ de la Direction pour continuer l'expansion de la cohorte, selon le besoin continu pour cette cohorte.

À cette même réunion du 23 mars 2010, la Direction de la garde de jour pour enfants et le Collège ont proposé la poursuite de l'expansion de la cohorte de 25 places du programme de diplôme en éducation des jeunes enfants offert au centre-ville et son déménagement de la garderie SISTARS (dans le quartier North Point Douglas) au Urban Circle Training Centre, avenue Selkirk, à Winnipeg. Le changement de site proposé peut être attribué à l'établissement d'un centre de la petite enfance modèle dans le voisinage immédiat de l'Urban Circle et à l'environnement solide et favorable que procure le Centre aux étudiants.

- ***Autorisation d'acquisition d'immobilisations – Centre for Non-Destructive Inspection***

Répondant continuellement aux besoins de l'industrie par de la recherche appliquée, le Red River College prévoit créer un Centre for Non-Destructive Inspection en partenariat avec Magellan Aerospace – Bristol. Le Conseil a approuvé la demande du Red River College de dépenser 4 400 000 \$ pour l'achat d'équipement pour la création du Centre. En vertu de l'alinéa 18(1)(a) de la *Loi sur les collèges*, cette autorisation est requise pour l'achat de biens d'une valeur supérieure à 300 000 \$. Le financement de cette étape de la création du Centre a été approuvé par le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Pour le personnel et les étudiants du Collège, le Centre constitue une importante occasion d'acquérir des actifs et du capital qui seront bénéfiques à long terme pour les projets de recherche appliquée que le Collège entreprendra pour répondre aux besoins de l'industrie locale.

Collège universitaire du Nord

- ***Plan de durabilité et de transition pour le programme de baccalauréat en éducation***

Depuis 1974, la formation des enseignants dans les collectivités nordiques et rurales du Manitoba a été assurée par le Brandon University Teacher Education Program (BUNTEP) (programme de formation des enseignants de l'Université de Brandon). En 2004, le mandat relatif à la formation des enseignants dans le Nord a été transféré de l'Université de Brandon au Collège universitaire du Nord. En 2008, le Conseil a approuvé la demande du Collège universitaire du Nord visant à établir un programme de baccalauréat en éducation de 90 places en utilisant les fonds excédentaires de l'établissement pouvant atteindre 600 000 \$ en 2008-2009. Afin d'assurer la durabilité du programme, le Conseil a approuvé le plan de durabilité et de transition préparé par le Collège pour les années 2010-2011 à 2012-2013, qui repose sur des surplus de 888 600 \$ en 2010-2011.

- **Projets d'immobilisations – Acquisition d'immeubles d'habitation et amélioration de la bibliothèque**

Le Conseil a approuvé la demande du Collège universitaire du Nord visant à acquérir deux immeubles d'habitation à Thompson et à utiliser des fonds excédentaires pour contribuer au projet de nouvelle bibliothèque au campus The Pas. Coûtant chacun 2 200 000 \$, les immeubles comptent tous les deux 19 unités et serviront à héberger les étudiants du campus Thompson. Dans le cadre de la même proposition, le Conseil a autorisé l'utilisation des fonds excédentaires, jusqu'à concurrence de 700 000 \$, pour le projet de nouvelle bibliothèque au campus The Pas.

- **Programme d'infrastructure du savoir – Support pour les centres régionaux**

Le Programme d'infrastructure du savoir est une mesure de stimulation économique de deux milliards de dollars sur deux ans visant à améliorer l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaires partout au Canada. Dans le cadre de cette initiative, le Manitoba contribue à hauteur de quatre millions de dollars à la construction et à la rénovation de 12 centres régionaux du Collège universitaire du Nord, y compris de nouvelles salles de classe et des logements pour les enseignants dans un certain nombre de sites chez les Premières nations. Prévoyant un manque de fonds pour deux de ces projets, le Conseil a approuvé la demande du Collège de puiser jusqu'à 300 000 \$ dans les fonds excédentaires pour la construction et la rénovation des centres régionaux de Swan River et de Flin Flon.

2.2 Activités d'orientation stratégique

Au cours de l'année, le secrétariat du Conseil a participé à plusieurs activités d'orientation stratégique relatives à l'enseignement postsecondaire. Ces activités s'inscrivent dans des catégories générales associées aux politiques du gouvernement, à la législation, à la santé, à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis, au développement durable, aux programmes du Nord, aux programmes destinés aux Autochtones et aux programmes Accès, à la technologie, de même que dans celles d'ordre communautaire, inter et intra ministériel, interprovincial et national.

2.2.1 Cadre stratégique pour l'enseignement postsecondaire

Le cadre stratégique pour l'enseignement secondaire du CEP comprend la législation relative à l'enseignement postsecondaire, le cadre de reddition des comptes du ministre, et les règlements, politiques et procédures du CEP. Collectivement, ces documents stratégiques contribuent à orienter le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Législation nouvelle et modifiée

Le CEP propose des changements législatifs relatifs au système d'enseignement postsecondaire et gère les processus nécessaires à cet égard. Au cours de l'année visée par le présent rapport, le CEP a proposé la législation suivante :

1. La *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, concernant le pouvoir de recueillir auprès des collèges et des universités des renseignements personnels sur les étudiants. Ce projet de loi est entré en vigueur le 17 juin 2010.
2. La *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord*, concernant divers aspects de la structure de gouvernance du collège universitaire et la modification de l'année financière pour qu'elle se termine le 31 mars. Ce projet de loi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Cadre de reddition des comptes du ministre

La rédaction du cadre de reddition des comptes du ministre, exigé en vertu de l'article 4(b) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, s'est terminée le 20 octobre 2010 et est publié sur le site Web du Conseil (<http://www.copse.mb.ca/index.fr.html>).

Règlements

Deux règlements supplémentaires (sur le pouvoir de signature et sur les tâches du secrétaire), rédigés en 2009-2010, étaient en cours d'examen par le Bureau du contentieux civil à la fin de 2010-2011. À l'heure actuelle, le CEP compte deux règlements approuvés.

Politiques et procédures

En 2010-2011, le CEP a adopté deux nouvelles politiques opérationnelles : « Policy Relating Approving Proposals for new Baccalaureate Degrees with an Applied Focus » (concernant l'approbation des propositions visant à créer des programmes de baccalauréat avec programmes d'études appliquées) et « Policy Relating to CEP's Delegated Authority to Approve the Acquisition and Disposal of Property by Colleges ».

under Section 18(1) of *The Colleges Act* » (concernant le pouvoir délégué du CEP d'approuver l'acquisition et la disposition de biens par les collèges en vertu de l'article 18(1) de la *Loi sur les collèges*). Ces deux politiques portent à sept le nombre de politiques et procédures approuvées par le CEP.

2.2.2 Opérations stratégiques

Mesure incitative à l'embauche des étudiants de programmes coopératifs

Introduit en 2003, le crédit d'impôt à l'enseignement coopératif a pour but d'encourager les entreprises à embaucher des étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le cadre de ce programme consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives du programme de l'enseignement coopératif. Ainsi qu'il a été annoncé dans le budget provincial de mars 2006, un crédit d'impôt parallèle est offert aux entreprises privées, aux employeurs non constitués en corporation, aux sociétés d'État, etc.

En 2010, le crédit d'impôt à l'enseignement coopératif a été rebaptisé « Mesure incitative à l'embauche des étudiants de programmes coopératifs ».

En 2010-2011, le CEP a approuvé 485 demandes de stages en milieu de travail, comparativement à 948 en 2009-2010.

Utilisation du terme « université » en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades*

En décembre 2006, l'Assemblée législative du Manitoba a déposé la *Loi sur l'attribution des grades* dont certaines dispositions attribuaient au ministre la responsabilité de l'approbation de l'utilisation du terme « université » dans l'appellation d'une entreprise ou dans une publicité. En 2007, conformément à la Loi, le ministre a délégué cette autorité au CEP. En janvier 2009, le CEP a approuvé une politique qui aide à analyser les demandes relatives à l'utilisation du terme « université » dans les cas susmentionnés. L'analyse est préparée et présentée au CEP pour lui faciliter la prise de décision.

Au cours de la dernière année, le CEP a appliqué la politique dans les cas suivants :

1. Oxford University Press, division d'Oxford University, a communiqué avec le CEP pour l'informer qu'elle s'établissait au Manitoba et demander l'autorisation d'utiliser le terme « université ». Le CEP a approuvé cette requête.
2. Le Providence College and Seminary a fait un suivi de la requête qu'il avait déposée en 2009-2010 concernant l'utilisation du terme « université » dans son appellation et dans la publicité. Le CEP a répondu qu'il n'avait pas objection à ce que le Providence College and Seminary utilise le terme « université » dans son nom, en précisant toute fois qu'il préférerait que le Collège cherche à modifier son nom au moyen d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

Le CEP a en outre reçu des demandes d'information de la part de deux entreprises privées du Canada et de deux entreprises étrangères au sujet du processus à suivre par un établissement privé qui souhaite être autorisé à attribuer des grades au Manitoba. Le CEP a répondu à ces quatre demandes qu'il fallait chercher à obtenir l'approbation gouvernementale en vertu d'une loi.

Directive concernant les frais de scolarité

Le Conseil a collaboré avec le gouvernement et les établissements postsecondaires afin d'appliquer le plafond de 4,5 % qui a été fixé pour les frais de scolarité. Il s'est également penché sur les frais pratiqués par les établissements en région et ce travail se poursuit actuellement.

Accords de formation interprovinciaux

Le Conseil a administré des accords de formation interprovinciaux en ce qui concerne la médecine vétérinaire (avec les quatre provinces de l'Ouest et l'Université de la Saskatchewan) et l'optométrie (avec l'Ontario et l'Université de Waterloo).

2.2.3 Gestion de l'information sur l'enseignement postsecondaire

Dossier d'orientation

Le secrétariat a mis à jour le dossier d'orientation à l'intention des membres et du personnel du Conseil. Le dossier d'orientation a été créé dans la foulée du premier examen organisationnel et opérationnel du Conseil.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Le secrétariat a offert des services de coordination et de diffusion de renseignements entre Statistique Canada, les sept établissements postsecondaires, la Canadian Mennonite University et d'autres ministères provinciaux en rapport avec cette base de données. Ce projet, antérieurement connu sous le nom de Système amélioré d'information sur les étudiants, a été rebaptisé par Statistique Canada en 2006-2007.

Records Data Initiative (Data Strategy)

Le CEP a poursuivi son travail avec la Direction de la politique et de la planification d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba pour élaborer une stratégie de collecte de données pour le secteur de l'enseignement secondaire et de l'éducation des adultes au Manitoba – projet renforcé en juin 2010 avec l'adoption d'une modification à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*. La stratégie vise à renforcer l'efficacité de la collecte de données, la capacité du CEP à remplir ses fonctions, ainsi que la reddition de compte et la production de rapports

2.2.4 Réseaux stratégiques

Réseau des gestionnaires de mesures d'urgence dans le système postsecondaire

Le réseau a été créé en 2007 et le CEP en fait partie depuis. En 2010-2011, le comité s'est essentiellement concentré sur les mesures de prévention et le partage de renseignements relatifs au virus de la grippe A (H1N1).

Groupe de direction du programme ACCÈS

Le groupe a assisté aux réunions semestrielles sur les questions liées à la planification et aux programmes.

Éducation des Autochtones au Manitoba

Le secrétariat a participé avec de hauts fonctionnaires des deux ordres de gouvernement et des représentants d'organismes autochtones au développement et à l'amélioration des

résultats d'apprentissage chez les Autochtones dans l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement

Le Conseil a orienté les activités du Comité, offert son soutien et participé à l'élaboration de lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

Comité consultatif de l'enseignement technique et professionnel

Le Conseil a siégé au Comité directeur formé de représentants du gouvernement, des collègues, du milieu des affaires, du milieu de l'éducation et de la communauté qui participent à l'orientation de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel.

Programmes d'insertion au marché de l'emploi dans les établissements postsecondaires

En partenariat avec les établissements postsecondaires, le Conseil a participé à une initiative fédérale-provinciale pour améliorer l'intégration des professionnels immigrants à la population active du Manitoba.

Groupe de liaison en éducation de la santé

Le Conseil a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers

Le secrétariat a représenté le Conseil et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation à ce conseil provincial qui se penche sur l'enseignement des soins infirmiers et sur les questions de l'offre et de la demande dans cette profession.

Forum sur les ressources humaines du secteur de la santé de l'Ouest

Le Conseil a travaillé en collaboration avec des membres des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest pour trouver des solutions aux questions entourant les ressources humaines du secteur de la santé dans l'Ouest canadien.

Renforcement des capacités pour l'évaluation des infirmières et infirmiers formés à l'étranger

Le Conseil a représenté le Manitoba dans le cadre de ce projet.

Groupe de travail fédéral-provincial sur les titres de compétence pour l'accès aux professions

Le Conseil a siégé au comité de travail chargé d'examiner les demandes de modification des titres de compétences pour l'accès aux professions paramédicales. Pour la première fois, un processus d'évaluation a été élaboré et mis en place par l'intermédiaire du comité de coordination qui a remplacé le groupe de travail. Les propositions concernant les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et les physiothérapeutes ont été examinées dans le cadre de ce processus.

Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient (FIPCCP)

Le Conseil a participé au FIPCCP en qualité de membre.

Le secrétariat a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

Le secrétariat a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre du soutien.

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC)

Le secrétariat a fait partie des comités du CMEC suivants : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, Groupe de travail sur l'assurance de la qualité, Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire, Groupe de travail sur le transfert des crédits, Groupe de travail sur la capacité financière et Comité des sous-ministres adjoints à l'enseignement postsecondaire.

Santé et sécurité au travail

Le Conseil a siégé au comité ministériel chargé de la santé et de la sécurité au travail.

Affiliations à des organisations nationales

Le Conseil a siégé à l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et à l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI).

2.3 Finances

Processus de prévisions budgétaires

2.3.1 Budgets de fonctionnement

Le processus annuel de prévisions budgétaires des universités et des collèges communautaires a débuté en juin 2010. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée des besoins de chacun des établissements, pour faire ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes financés par le Conseil et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre 2010; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chacun des établissements pour leur permettre de soumettre leurs demandes budgétaires et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des professeurs et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, le Conseil s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et des universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps 2011. Le Conseil a alors décidé de la répartition définitive des fonds entre les différents établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

2.3.2 Importantes subventions en capital

Le processus annuel de prévisions budgétaires des universités relatives aux immobilisations importantes a également débuté en juin 2010. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins de subventions pour immobilisations importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre la demande de prévisions.

Le Conseil est responsable de l'approbation des projets d'immobilisations et de la distribution de subventions pour immobilisations importantes aux universités seulement. Depuis 1998-1999, il emploie un processus pour le classement des demandes reçues. Il

fait appel au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus cruciaux. En juillet, lorsque les demandes sont parvenues au Conseil, elles ont été transmises au Ministère aux fins d'analyse. Ce dernier a ensuite fourni des avis dont le Conseil s'est servi pour allouer les fonds disponibles aux projets de financement d'immobilisations importantes des universités.

Il incombe au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba de financer les grands projets d'immobilisations des collèges communautaires et du Collège universitaire du Nord. Ce ministère a examiné les projets des collèges communautaires en même temps que les demandes d'autres ministères. Les décisions en matière de financement ont été transmises au Conseil, aux collèges communautaires et au CUN au moment de la présentation du budget au printemps.

2.3.3 Projets

L'examen des grands projets d'immobilisations a permis de cerner ceux qui nécessitent une attention immédiate et d'obtenir des fonds additionnels du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2009-2010, mentionnons :

Assiniboine Community College

- Frais d'immobilisations mineurs associés au déménagement au campus North Hill.

Université de Brandon

- Remplacement du système d'alarme-incendie de la cafétéria
- Clark Hall – Réparation de maçonnerie
- Darrach Hall – Calfeutrage de l'extérieur de l'immeuble et remplacement des fenêtres
- Immeuble de la Faculté d'éducation – Calfeutrage de l'extérieur de l'immeuble et remplacement des fenêtres

Collège universitaire de Saint-Boniface

- Logiciel d'administration Blackbaud

Université du Manitoba

- Modernisation du réseau d'égouts et de déversoirs d'orage
- Modernisation du système de sécurité-incendie
- Élimination des poussières d'amiante

- Remplacement des fenêtres

Université de Winnipeg

- Modernisation du système d'alarme-incendie, 4^e étape
- Désamiantage, 3^e étape

2.4 Obligation de rendre compte

Le Conseil s'est chargé des projets de responsabilisation suivants en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire :

2.4.1 Rendement du système de surveillance

Indicateurs

Les établissements secondaires ont continué de communiquer au CEP les indicateurs de réussite des étudiants, qui renseignent notamment sur les inscriptions selon le statut socioéconomique, les taux de rétention, de déperdition d'effectifs scolaires et d'obtention de diplômes dans les collèges et les universités.

Établissement des coûts des programmes

Depuis 1997, les établissements ont fait état des coûts de leurs programmes selon une méthode commune. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès de ces établissements

Sondage sur les décrocheurs

En 2010-2011, le CEP a collaboré avec les collèges, les universités et la maison de sondage PRA inc. pour préparer un autre sondage sur les décrocheurs, déjà mené en 2006-2007. La population cible comprend les étudiants qui étaient inscrits à temps plein en 2009-2010, qui n'ont pas terminé l'année 2009-2010 et/ou ne se sont pas inscrits en 2010-2011 et n'avaient pas obtenu leur diplôme au printemps ou à l'automne 2010.

Le sondage permettra d'obtenir de l'information sur l'expérience des décrocheurs avant leur inscription dans un établissement d'enseignement postsecondaire, les raisons pour lesquelles ils se sont inscrits, les objectifs qu'ils visent, leur utilisation des services offerts et leur satisfaction à cet égard, leurs attentes sur le plan universitaire, les raisons pour lesquelles ils ont décroché, et leur situation depuis qu'ils ont quitté l'établissement d'enseignement postsecondaire où ils étaient inscrits. Le rapport définitif devrait être publié au début de 2012 et on procédera à une étude comparative des résultats des deux sondages.

Plaintes d'étudiants

Chaque année, le Conseil reçoit des plaintes d'étudiants en ce qui concerne leurs expériences dans le système postsecondaire. Il est important de noter qu'il ne peut intervenir au nom d'un étudiant en cas de problème avec un établissement. En effet, la capacité du Conseil de s'ingérer dans les affaires internes d'un établissement

postsecondaire est limitée. Aux termes du paragraphe 3(2) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, « Le Conseil ne peut, dans l'exercice de son mandat, porter atteinte :

- (a) au droit fondamental des universités et des collèges de définir leurs politiques et leurs normes;
- (b) à l'indépendance des universités et des collèges au chapitre de l'établissement de critères d'admission ou d'obtention des diplômes;
- (c) à l'indépendance des universités et des collèges au chapitre de la nomination du personnel. »

Les préoccupations doivent être adressées à l'établissement en question, notamment par l'intermédiaire du défenseur des intérêts des étudiants, de l'ombudsman, de l'association des étudiants et d'autres procédures d'appel établies dans l'établissement. Cependant, les étudiants se plaignent quand même auprès de leur gouvernement au sujet de leurs expériences dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Ces plaintes sont présentées directement au CEP ou bien lui sont adressées par un autre bureau du gouvernement.

Les plaintes sont reçues par téléphone, par courriel et par lettre. En 2010-2011, le CEP a reçu et traité 15 plaintes. Cela représente une baisse par rapport à 2009-2010, quand 35 plaintes avaient été traitées.

2.4.2 Production de rapports et communication au public

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil produit un rapport annuel qui présente ses activités et comprend des états financiers vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation dans les six mois suivant la fin de son exercice financier.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques et des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds approuvés par le Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, les collèges doivent produire un budget annuel avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, la déperdition d'effectifs scolaires, le taux d'obtention de diplômes et le taux de placement des diplômés.

Durant l'exercice, le Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Recueil de statistiques

En 2010-2011, le Conseil a publié la huitième édition du Recueil de statistiques annuel sur son site Web. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur les inscriptions des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les frais de scolarité, les taux de persévérance et autres aspects du système d'enseignement postsecondaire. Le Recueil de statistiques est publié au même moment que le Rapport annuel. Le Recueil de statistiques, le Rapport annuel et d'autres rapports sont diffusés en français et en anglais sur le site Web du Conseil, dont voici l'adresse : www.copse.mb.ca

Rapport sur les activités et les réalisations en matière de développement durable

Le personnel du Conseil a participé à l'équipe du développement durable du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, équipe dont la mission est de trouver des moyens de faire en sorte que les principes relatifs au développement durable soient connus et compris par les membres des deux ministères de l'Éducation, et intégrés aux pratiques courantes.

Rapport concernant les divulgations

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en 2006 et prévoit la production obligatoire d'un rapport annuel. En 2010-2011, le CEP n'a reçu aucune divulgation en vertu de la Loi, ce qui était également le cas en 2009-2010.

Demandes d'accès à l'information

En 2010-2011, le CEP a traité une demande d'accès à l'information soumise en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*, comparativement à deux demandes en 2009-2010.

Chapitre III

États financiers audités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

**Pour l'exercice clos le 31 mars 2011
Winnipeg (Manitoba) Canada**

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de la communication de l'information financière contenue dans les états financiers et les notes y afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil est chargé de la surveillance du rendement de la direction en matière de communication de l'information financière. Les états financiers sont audités par le vérificateur général du Manitoba, dont l'opinion est exprimée dans le présent rapport.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle internes pour son processus de communication de l'information financière afin de s'assurer de fournir une information fiable et exacte.

**« Original signé par
Carlos Matias »**

Carlos Matias, CGA
Chef de la direction financière

**« Original signé par
Sid Rogers »**

Sid Rogers
Secrétaire

Le 14 juillet 2011
Winnipeg (Manitoba)

Rapport des auditeurs indépendants

À l'Assemblée législative du Manitoba et
au Conseil de l'enseignement postsecondaire,

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière du Conseil au 31 mars 2011, les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

« Original signé par Bureau du vérificateur général »

Bureau du vérificateur général

Le 14 juillet 2011

Winnipeg (Manitoba)

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de la situation financière Au 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
A C T I F		
Actif à court terme		
Liquidités	670 839	633 473
Comptes débiteurs – Province du Manitoba	1 609 400	2 009 348
Dépenses payées d'avance	-	63 500
	<u>2,280,239</u>	<u>2 706 321</u>
Créance à long terme		
Province du Manitoba (note 4)	1 240 006	1 235 663
Immobilisations (note 6)	<u>48 302</u>	<u>46 278</u>
Total des actifs	<u><u>3 568 547</u></u>	<u><u>3 988 262</u></u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	99 134	143 727
Subventions payables	1 837 400	2 293 629
	<u>1 936 534</u>	<u>2 437 356</u>
Passif à long terme		
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi (note 7)	106 605	131 662
Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés (note 8)	1 135 865	1 131 522
	<u>1 242 460</u>	<u>1 263 184</u>
Total des passifs	<u>3 179 004</u>	<u>3 700 540</u>
Actifs nets		
Investissement en immobilisations	48 302	46 278
Actifs nets non affectés	341 241	241 444
	<u>389 543</u>	<u>287 722</u>
	<u><u>3 568 547</u></u>	<u><u>3 988 262</u></u>
Obligations contractuelles (note 9)		
Approuvé au nom du Conseil		
_____ « Signé par Sid Rogers »		
_____ « Signé par Curtis Nordman »		

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Recettes		
Subventions de la Province du Manitoba		
Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation Manitoba	558 549 482	542 361 777
Autres	2 026 331	1 424 700
Intérêts	2 979	-
	<hr/>	<hr/>
Total des recettes	<u>560 578 792</u>	<u>543 786 477</u>
Dépenses		
Subventions d'exploitation	492 658 353	480 129 901
Programmes de soutien	1 765 367	1 556 380
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	34 612 421	32 930 947
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	520 000	895 613
Subventions, équipement et rénovations	6 846 000	6 733 600
Subventions, grands projets d'immobilisations	7 271 727	5 174 588
Subventions – programme Accès	9 312 700	9 077 400
Accords de formation interprovinciaux	5 278 234	4 943 741
Dépenses administratives et autres (annexe 1)	2 212 169	2 335 360
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses	<u>560 476 971</u>	<u>543 777 530</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>101 821</u>	<u>8 947</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011			2010
	Investisse- ment en immobilisat- ions	Actifs nets non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	46 278	241 444	287 722	278 775
Excédent des recettes sur les dépenses	-	101 821	101 821	8 947
Virement interfonds				
Acquisitions d'immobilisations	8 931	(8 931)	-	-
Amortissement	(6 907)	6 907	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>48 302</u>	<u>341 241</u>	<u>389 543</u>	<u>287 722</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Liquidités provenant des activités d'exploitation :		
Excédent des recettes sur les dépenses	101 821	8 947
Amortissement	<u>6 907</u>	<u>33 397</u>
	108 728	42 344
Variation nette des postes de fonds de roulement hors caisse		
Diminution (augmentation) des dépenses payées d'avance	63 500	(63 500)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	399 948	(743 433)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	(44 593)	37 089
(Diminution) augmentation des subventions payables	<u>(456 229)</u>	<u>1 128 629</u>
	71 354	401 129
Liquidités provenant (utilisées pour) des activités de financement		
(Augmentation) des créances à long terme		
– Province du Manitoba	(4 343)	(65 962)
(Diminution) augmentation de la provision pour les indemnités de cessation d'emploi	(25 057)	13 287
Augmentation de la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés	<u>4 343</u>	<u>65 962</u>
	(25 057)	13 287
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	<u>8 931</u>	<u>(45 286)</u>
Augmentation des liquidités pour l'exercice	(37 366)	369 130
Liquidités au début de l'exercice	<u>633 473</u>	<u>264 343</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u><u>670 839</u></u>	<u><u>633 473</u></u>
Information financière supplémentaire		
	2011	2010
Intérêts perçus	2 979	-

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Liste des dépenses administratives et des autres dépenses pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Amortissement	6 907	33 397
Automobile et déplacements	30 523	39 268
Fonctionnement et location d'ordinateurs	60 894	44 475
Cours et cotisations d'affiliation	10 107	21 122
Mobilier et équipement	2 782	-
Sondage auprès des diplômés	-	100 000
Programmes d'insertion au marché de l'emploi	765 917	676 543
Réunions du Conseil	3 605	4 783
Subventions diverses	20 029	4 300
Location du bureau	112 841	62 524
Poste et téléphone	18 161	12 991
Imprimerie et papeterie	21 093	30 859
Honoraires professionnels	39 849	111 851
Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes	60 000	-
Rémunération des membres du Conseil	40 704	42 916
Salaires et avantages sociaux	976 831	1 021 383
Abonnements et livres	1 083	3 003
Dépenses accessoires	40 843	125 945
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses administratives et des autres dépenses	2 212 169	2 335 360

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La *Loi sur la Commission des subventions aux universités* a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

La *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Le 11 avril 2006, le Conseil du Trésor a autorisé la réorganisation du secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire. La réorganisation a notamment fait en sorte que le secrétariat du Conseil soit chargé de l'Initiative d'expansion des collèges.

2. Principales méthodes comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada en utilisant les normes comptables en vigueur pour les organismes sans but lucratif.

B. Paiement des subventions

Les subventions de fonctionnement, pour les programmes de soutien, pour l'Initiative d'expansion des collèges, pour la remise sur les frais de scolarité, pour le programme Accès et pour les initiatives stratégiques représentent des paiements versés aux universités et aux collèges communautaires manitobains pour leurs activités annuelles. Ces subventions sont financées en fonction de paiements à date fixe pour répondre aux besoins de fonctionnement des universités et collèges communautaires. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes reposant sur des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse des subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixées.

Les subventions pour l'équipement et les travaux de rénovation sont accordées aux universités et aux collèges communautaires manitobains en fonction des besoins de trésorerie de ces établissements.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011

C. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont prélevés des crédits parlementaires de la Province du Manitoba.

D. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances est fondé sur la meilleure estimation du Conseil. Le passif ayant trait aux indemnités de cessation d'emploi est fondé sur les évaluations actuarielles utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des employés. Les pertes ou les gains actuariels sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont subis ou réalisés.

E. Quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique du Manitoba*. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés, comprenant une indexation au coût de la vie fondée sur une évaluation actuarielle utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des employés. Les pertes ou les gains actuariels sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont subis ou réalisés.

F. Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs et conformément aux directives de la province du Manitoba comme suit :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	4 ans

G. Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers exige de la part de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et dépenses pour la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de telles estimations.

H. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers doivent au départ figurer au bilan à leur juste valeur. L'évaluation subséquente est établie selon le classement initial de chaque actif et passif. Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : a) détenus à des fins de transaction; b) prêts et créances c) détenus jusqu'à leur échéance; d) disponibles à la vente; ou e) autres passifs. Les actifs et les passifs financiers classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011

dans le résultat net. Les instruments financiers classés dans les catégories suivantes : détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et autres passifs sont.

évalués au coût après amortissement. Les instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation directe dans les actifs nets des pertes et des gains non réalisés.

Les instruments financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont les liquidités, les comptes débiteurs, les créances à long terme, les comptes créditeurs, les charges à payer et les subventions payables. Le Conseil a désigné les liquidités comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction, les comptes débiteurs et les créances à long terme comme des prêts et des créances, les comptes créditeurs et charges à payer, et les subventions payables comme autres passifs.

3. Changement dans les conventions comptables futures

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA a annoncé que les organismes gouvernementaux classés comme autres organismes gouvernementaux dont le Conseil sur l'enseignement postsecondaire fait partie, devraient adopter les normes comptables pour le secteur public en vigueur à l'égard des exercices commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après. La date de transition du 1^{er} avril 2011 du Conseil de l'enseignement postsecondaire nécessitera un retraitement des chiffres du 31 mars 2011 dans les états financiers du 31 mars 2012. Bien que les normes comptables pour le secteur public utilisent un cadre conceptuel conforme aux méthodes actuelles des rapports financiers, elles présenteront quelques différences. Le Conseil est actuellement en train d'évaluer l'importance de ces différences.

4. Créance à long terme – Province du Manitoba

La créance à long terme de la Province du Manitoba représente les valeurs recouvrables suivantes :

	2011	2010
	\$	\$
Indemnités de cessation d'emploi	104 141	104 141
Retraite	1 135 865	1 131 522
	<u>1 240 006</u>	<u>1 235 663</u>

Le calcul de la somme inscrite à titre de créance de la Province aux fins des indemnités de cessation d'emploi a été fondé initialement sur la valeur estimée du passif établi par calcul actuariel pour les indemnités de cessation d'emploi en date du 31 mars 1998. Depuis le 31 mars 1998, la Province fournit un financement annuel au moyen de subventions pour les dépenses liées à la cessation d'emploi. Ainsi, le changement qui survient chaque année en ce qui concerne le passif découlant des indemnités de cessation d'emploi est entièrement financé. La part d'intérêts liée à la créance est reflétée dans les fonds affectés aux dépenses liées à la cessation d'emploi. La créance pour les indemnités de cessation d'emploi sera payée par la Province lorsqu'il sera établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler le passif lié aux indemnités de cessation d'emploi.

La Province a accepté la responsabilité du financement du passif du Conseil en matière de prestations de retraite et des dépenses connexes qui comprend une part d'intérêts. Le Conseil a donc inscrit une créance de la Province égale à la valeur estimée de son passif établi par calcul actuariel pour les prestations de retraite, soit 1 135 865 \$ (2010 – 1 131 522 \$) et a inscrit des recettes pour l'exercice

**Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2011**

clos le 31 mars 2011 équivalentes à ses dépenses de 65 666 \$ (2010 – 122 816 \$) pour les prestations de retraite. La Province effectue des paiements sur la créance lorsqu'il est établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler les obligations liées au titre des prestations de retraite.

5. Instruments financiers

Informations à fournir et présentation des instruments financiers

Le Conseil continue d'appliquer le chapitre 3861 : *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* au lieu des chapitres 3862 et 3863.

Juste valeur

Les justes valeurs des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer, et des subventions payables se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leurs échéances à court terme. La juste valeur de la créance à long terme se rapproche de sa valeur comptable, étant donné que l'accroissement annuel des intérêts est financé.

Gestion des risques

Risques de taux d'intérêt et de change

Le Conseil est très peu exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la nature à court terme de ses liquidités et de ses comptes débiteurs. La plus grande partie du solde de la créance à long terme n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt parce qu'elle provient de la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés.

Le Conseil n'est pas exposé au risque de change puisqu'il n'a aucun instrument financier libellé en devises.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque auquel le Conseil est éventuellement exposé dans le cas où une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable à ses liquidités, à ses comptes débiteurs et à sa créance à long terme. Le risque de crédit inhérent aux liquidités est faible étant donné que la contrepartie est une institution de grande qualité en matière de crédit. Le risque de crédit inhérent aux comptes débiteurs et à la créance à long terme est considéré comme faible étant donné que la contrepartie est la Province du Manitoba.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui était comme suit au 31 mars :

	Valeur comptable	
	2011 \$	2010 \$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction :		
Liquidités	670 839	633 473
Prêts et créances :		
Comptes débiteurs	1 609 400	2 009 348
Créance à long terme – Province du Manitoba	1 240 006	1 235 663
	<hr/>	<hr/>
	3 520 245	3 878 484
	<hr/>	<hr/>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011

6. Immobilisations

	2011		
	<u>Coût</u>	<u>Amort. cum.</u>	<u>Val. compt. nette</u>
	\$	\$	\$
Mobilier	64 482	51 496	12 986
Améliorations locatives	33 580	4 774	28 806
Matériel de bureau	12 810	10 414	2 396
Matériel informatique	<u>29 598</u>	<u>25 484</u>	<u>4 114</u>
	<u>140 470</u>	<u>92 168</u>	<u>48 302</u>

	2010		
	<u>Coût</u>	<u>Amort. cum.</u>	<u>Val. compt. nette</u>
	\$	\$	\$
Mobilier	64 482	49 165	15 317
Améliorations locatives	30 950	1 548	29 402
Matériel de bureau	10 685	10 198	487
Matériel informatique	<u>25 422</u>	<u>24 350</u>	<u>1 072</u>
	<u>131 539</u>	<u>85 261</u>	<u>46 278</u>

7. Indemnités de cessation d'emploi

Provision pour indemnités de cessation d'emploi

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	131 662	118 375
Gain actuariel	(8 569)	-
Prestations accumulées	7 511	5 001
Intérêt couru sur les obligations	8 001	8 286
Prestations versées	<u>(32 000)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>106 605</u>	<u>131 662</u>

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Coût des services courants	7 511	5 001
Coût des intérêts	8 001	8 286
Gain actuariel	<u>(8 569)</u>	<u>-</u>
Total	<u>6 943</u>	<u>13 287</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 2011 a été faite par la société d'actuaire-conseils Ellement & Ellement ltée. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 6,0 % (2010 – 6,5 %), un taux d'inflation de 2,0 % (2010 – 2,5 %) et une augmentation du taux de rémunération de 2,75 % (2010 – 3,25 %).

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011

8. Prestations de retraite

Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 131 522	1 065 560
Gain actuariel	(49 646)	-
Prestations accumulées	44 680	47 371
Intérêt couru sur les obligations	70 632	75 445
Prestations versée	<u>(61 323)</u>	<u>(56 854)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 135 865</u>	<u>1 131 522</u>

Dépenses nettes – prestations de retraite

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Coûts des services courants, nets des cotisations des employés	44 680	47 371
Coûts des intérêts	70 632	75 445
Gain actuariel	<u>(49 646)</u>	<u>-</u>
Dépenses nettes – prestations de retraite	<u>65 666</u>	<u>122 816</u>

Une évaluation actuarielle des obligations en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2009 a été faite par la société d'actuaire-conseils Ellement & Ellement ltée. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 6,0 % (2010 – 6,5 %), un taux d'inflation de 2,0 % (2010 – 2,5 %) et une augmentation du taux de rémunération de 2,75 % (2010 – 3,25 %) et une indexation à la retraite des deux tiers du taux d'inflation. Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2011 selon une formule fournie par l'actuaire.

9. Obligations contractuelles

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a approuvé le versement de 515 500 \$ pour divers programmes nouveaux et pour la réorganisation du système au cours des deux prochains exercices. La somme approuvée sera versée ainsi : 307 900 \$ en 2011-2012 et 207 600 \$ en 2012-2013.

10. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire est lié à tous les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne de la Province du Manitoba puisqu'ils sont tous sous contrôle commun de cette dernière. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

**Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2011**

11. Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Conseil est composé des actifs nets, dont les actifs nets non affectés et les investissements en immobilisations. Le Conseil gère son capital au moyen d'un budget de fonctionnement approuvé. Il a réussi à équilibrer son budget en limitant les dépenses de façon à ne pas dépasser les montants financés. Il n'est soumis à aucune exigence extérieure en ce qui concerne son capital.

L'État de l'évolution des actifs nets du Conseil énonce les soldes des actifs nets non affectés et les investissements en immobilisations au début et à la fin de l'exercice. La stratégie de gestion du capital n'a pas changé en cours d'exercice.

12. Dépendance économique

Le Conseil dépend économiquement du financement qu'il reçoit de la Province du Manitoba.

Chapitre IV

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Subventions aux universités		
1. Fonctionnement		
Université du Manitoba	283 930 483	276 915 100
Université de Winnipeg	50 027 000	47 651 800
Université de Brandon	31 162 000	30 267 500
Collège universitaire du Nord	23 176 300	21 764 000
Collège universitaire de Saint-Boniface	12 417 001	11 851 000
Canadian Mennonite University	3 622 000	3 551 000
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
Wm. & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	<u>230 000</u>	<u>230 000</u>
	406 175 484	393 841 100
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	254 817	263 401
Université de Winnipeg	40 100	40 100
Université de Brandon	<u>216 600</u>	<u>216 600</u>
	511 517	520 101
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	1 258 000	1 233 000
Handicapés visuels	387 367	203 380
Churchill Northern Studies Centre	<u>120 000</u>	<u>120 000</u>
	1 765 367	1 556 380
Total des subventions de fonctionnement – Universités		
Université du Manitoba	284 185 300	277 178 501
Université de Winnipeg	50 067 100	47 691 900
Université de Brandon	31 378 600	30 484 100
Collège universitaire du Nord	23 176 300	21 764 000
Collège universitaire de Saint-Boniface	12 417 001	11 851 000
Canadian Mennonite University	3 622 000	3 551 000
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	<u>1 765 367</u>	<u>1 556 380</u>
	<u>408 452 368</u>	<u>395 917 581</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
2. Fonds d'immobilisations		
(a) Équipement et réparations		
Université du Manitoba	3 020 000	3 020 000
Université de Winnipeg	550 000	550 000
Université de Brandon	330 000	330 000
Collège universitaire du Nord	429 000	428 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>300 000</u>	<u>100 000</u>
	4 629 000	4 428 800
(b) Projets d'immobilisations importantes		
Université du Manitoba	3 257 900	3 033 467
Université de Winnipeg	1 000 000	995 526
Université de Brandon	459 411	441 533
Collège universitaire du Nord	2 358 179	530 000
Canadian Mennonite University	<u>196 237</u>	<u>174 062</u>
	7 271 727	5 174 588
Projets d'immobilisations (total)		
Université du Manitoba	6 277 900	6 053 467
Université de Winnipeg	1 550 000	1 545 526
Université de Brandon	789 411	771 533
Collège universitaire du Nord	2 787 179	958 800
Canadian Mennonite University	196 237	174 062
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>300 000</u>	<u>100 000</u>
	11 900 727	9 603 388
3. Initiatives stratégiques – Universités		
Université du Manitoba	150 000	337 900
Université de Winnipeg	-	127 613
Université de Brandon	370 000	-
Collège universitaire du Nord	-	131 100
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>-</u>	<u>136 000</u>
	520 000	732 613
4. Subventions – Programme Accès		
Université du Manitoba	3 964 900	3 836 100
Université de Winnipeg	1 370 100	1 341 400
Université de Brandon	2 004 000	1 839 900
Collège universitaire du Nord	<u>1 006 900</u>	<u>1 112 200</u>
	8 345 900	8 129 600
Total des subventions aux universités	<u>429 218 995</u>	<u>414 383 182</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Subventions aux collèges communautaires		
1. Fonctionnement		
Assiniboine Community College	18 681 000	18 795 000
Red River College	65 084 352	64 234 700
École technique et professionnelle	2 206 000	2 174 000
Winnipeg Technical College	-	<u>565 000</u>
	<u>85 971 352</u>	<u>85 768 700</u>
2. Fonds d'immobilisations		
Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	998 000	1 086 200
Red River College	<u>1 219 000</u>	<u>1 218 600</u>
	2 217 000	2 304 800
3. Initiative d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	6 009 690	5 116 690
Collège universitaire du Nord	4 188 600	4 157 300
Red River College	23 198 714	22 324 627
École technique et professionnelle	1 112 700	1 096 700
Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel	<u>102 717</u>	<u>235 630</u>
	34 612 421	32 930 947
4. Initiatives stratégiques – collèges		
Assiniboine Community College	-	118 000
Collège Red River	<u>-</u>	<u>45 000</u>
	-	163 000
5. Subventions – programme Accès		
Red River College	<u>966 800</u>	<u>947 800</u>
	966 800	947 800
Total des subventions aux collèges	<u><u>123 767 573</u></u>	<u><u>122 115 247</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Subventions du programme Accès		
Université du Manitoba		
Programme Accès à l'éducation de l'Un. Nord et Sud	318 500	312 200
Programme spécial d'études pré médicales	500 200	490 400
Programme de formation professionnelle en soins de santé	132 600	130 000
Baccalauréat en travail social pour le Nord	959 700	940 800
Winnipeg Education Centre – Programme de travail social	1 119 700	1 097 800
Programme d'accès aux études de génie	456 100	447 100
Sciences infirmières	478 100	417 700
Fonds d'emprunt d'urgence	-	100
	<u>3 964 900</u>	<u>3 836 100</u>
Université de Winnipeg		
Services intégrés d'aide aux étudiants	199 400	195 500
Winnipeg Education Centre	658 300	645 500
Programme de formation des enseignants autochtones	<u>512 400</u>	<u>500 400</u>
	1 370 100	1 341 400
Université de Brandon		
Programme de formation des enseignants résidents du Nord	<u>2 004 000</u>	<u>1 839 900</u>
	2 004 000	1 839 900
Collège universitaire du Nord		
ACCESS Education	-	125 000
Programme Accès – The Pas	373 000	366 500
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	<u>633 100</u>	<u>620 700</u>
	1 006 900	1 112 200
Total des subventions aux universités – Programme Accès	<u>8 345 900</u>	<u>8 129 600</u>
Red River College		
Programme d'accès au collège communautaire Nord et Sud	432 900	424 400
Programme de sciences infirmières pour le Sud	<u>533 900</u>	<u>523 400</u>
	966 800	947 800
Total des subventions du programme Accès	<u><u>9 312 700</u></u>	<u><u>9 077 400</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux en 2001-2002 (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Université de Saskatchewan Médecine vétérinaire	4 998 962	4 717 160
Université de Waterloo Optométrie	114 457	89 235
Southern Alberta Institute of Technology Nuclear Medicine	<u>164 815</u>	<u>137 346</u>
Total des accords de formation interprovinciaux	<u><u>5 278 234</u></u>	<u><u>4 943 741</u></u>

Chapitre V

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2010 à mars 2011 :

James Allum, Ph. D. (président)	Winnipeg
Maureen Brown (vice-présidente)	The Pas
Howard Almdal, M. A. (jusqu'en juin 2010)	Winnipeg
Rachel de Gagne (depuis novembre 2010)	Winnipeg
Carolyn Frost, LL. B.	Winnipeg
Pandelis Halamandaris, Ph. D.	Brandon
Ian Hall (depuis novembre 2010)	Winnipeg
Rex Masesar (depuis novembre 2010)	Winnipeg
Tayeb Meridji, M. Sc.	Winnipeg
Carol Phillips	Winnipeg
Felix Walker	Nelson House
Trish Ward, M. Éd (jusqu'en juin 2010)	Winnipeg
Ross Wedlake, B. Éd.	Winnipeg

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Sid Rogers	Secrétaire
Rick Rennie, Ph. D.	Responsable, Initiatives stratégiques (jusqu'en juin 2010)
Dan Smith, Ph. D.	Responsable, Élaboration et analyse des politiques
Ray Karasevich, MPA	Directeur, Relations auprès des établissements (juillet 2010 – février 2011)
Carlos Matias, B. Comm. (spécialisé), CGA	Analyste des programmes (jusqu'en juin 2010) Chef de la direction financière (depuis juin 2010)
Margaret McDonald, CGA	Chef de la direction financière (jusqu'en juin 2010)
Kim Browning, M. Éd.	Analyste principal des politiques (jusqu'en février 2011) Responsable, Initiatives stratégiques (depuis mars 2011)
Kitty Leong	Statisticienne
Josh Watt, M.P.A., M. Éd. (candidat)	Analyste principal des programmes (jusqu'en mars 2011) Directeur, Relations auprès des établissements (depuis mars 2011)
Melissa Weavers, B. Écon. dom.	Analyste des programmes
Jeffrey Kehler, MPA	Analyste des programmes (depuis août 2010)
Christine Laroche	Commis comptable
Pauline Gagnon	Commis comptable (mai 2010 – février 2011)
Patricia Ferris	Secrétaire exécutive
Janie Trudel	Adjointe administrative

Annexe A

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) est en vigueur depuis avril 2007. Elle indique clairement aux employés la façon de divulguer des sujets de préoccupation relativement à des questions importantes et graves (actes répréhensibles) dans l'administration publique du Manitoba et elle renforce les mesures de protection contre les représailles. La Loi s'appuie sur les protections déjà en place en vertu d'autres lois ainsi que sur les droits, les politiques, les pratiques et les méthodes utilisés dans l'administration publique du Manitoba dans le cadre de conventions collectives.

Aux termes de la Loi, on entend par acte répréhensible une infraction à la législation fédérale ou provinciale; une action ou une omission qui met en danger la sécurité ou la santé des personnes ou l'environnement; les cas graves de mauvaise gestion; ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La Loi n'a pas pour but de traiter les questions opérationnelles ou administratives courantes.

Conformément à la Loi, une divulgation est considérée comme telle si elle est faite de bonne foi par un employé qui aurait des motifs raisonnables de croire qu'il possède des renseignements pouvant démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, que la situation constitue ou non un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen approfondi afin de déterminer si une mesure doit être prise aux termes de la Loi et elles doivent être incluses dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la Loi.

Vous trouverez ci-dessus un résumé des divulgations reçues par le Conseil d'enseignement postsecondaire pour l'exercice 2010-2011 :

Renseignements exigés (selon l'article 18 de la Loi)	Exercice 2010-2011
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	Néant
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	Néant
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 19(2)c)</i>	Néant

Annexe B

Rapport sur le rendement du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement, pour le ministère et pour l'exercice 2010-2011. Tous les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement qui s'ajoute aux données des résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Pour d'autres renseignements concernant le rapport du rendement et le gouvernement du Manitoba, veuillez consulter : <http://www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.html>.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur la mesure du rendement. Vous pouvez nous les envoyer, ainsi que toute question, à mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
1. Accessibilité à l'enseignement postsecondaire par la mesure des inscriptions aux universités et collèges du Manitoba	<p>Les inscriptions aux universités et aux collèges sont un indicateur clé de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire.</p> <p>L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire est liée à la réussite sur le marché du travail, procurant de meilleures possibilités de carrière, et est liée aussi à l'amélioration des conditions de</p>	<p>Données des années précédentes sur les inscriptions aux universités et aux collèges</p> <p>Inscriptions aux universités 1999-2000¹</p> <p>Temps plein 22 410 Temps partiel <u>8 255</u> Total 30 665</p>	<p>Inscriptions aux universités en 2010-2011 et aux collèges en 2009-2010 au Manitoba</p> <p>Inscriptions aux universités 2010-2011¹</p> <p>Temps plein 31 523 Temps partiel <u>10 089</u> Total 41 612</p>	<p>Augmentation</p> <p>Total des inscriptions aux universités – De 1999-2000 à 2010-2011, les inscriptions à l'université à temps plein et à temps partiel d'étudiants des premier, deuxième et troisième cycles ont augmenté de 35,7 % au Manitoba.</p>	<p>Environ 3 706 nouveaux étudiants étaient inscrits aux programmes Accès du Manitoba entre 1999-2000 et 2009-2010, soit, en moyenne, 337 nouveaux étudiants par année.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur les inscriptions et autres indicateurs de rendement, n'hésitez pas à communiquer avec le Conseil de l'enseignement postsecondaire ou à consulter le Recueil de statistiques sur notre site à http://www.copse.mb.ca/compendium/index.fr.html.</p> <p>On continue de faire de nouveaux investissements dans les</p>

¹ Étudiants des premier, deuxième et troisième cycles en sessions régulières uniquement (de septembre à avril).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	santé et du bien-être.	Inscriptions aux collèges 1999-2000² Temps plein 10 452 Temps partiel <u>597</u> Total 11 049	Inscriptions aux collèges 2008-2009³ Temps plein 15 279 Temps partiel <u>1 667</u> Total 16 956	Inscriptions aux collèges – De 1999-2000 à 2009-2010, les collèges du Manitoba ont enregistré une augmentation de 53,5 % des inscriptions aux programmes de jour ordinaires et aux programmes d'apprentissage.	<p>programmes d'intervention précoce destinés à améliorer le taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et à améliorer l'accès aux études postsecondaires ainsi que le taux de rétention des effectifs au niveau postsecondaire parmi les étudiants défavorisés, sous-représentés (notamment les Autochtones) et à faible revenu. À ces fins, le Fonds des perspectives d'avenir a prévu le versement d'un million de dollars en 2008-2009 et le triple, soit trois millions de dollars en 2009-2010.</p> <p>Les données sur l'inscription des Autochtones reposent sur l'auto-identification et, bien qu'elles se soient améliorées, elles donnent probablement une estimation inférieure à la réalité du nombre d'étudiants autochtones.</p> <p>Estimation de la proportion d'étudiants autochtones à l'université et au collège en 2009-2010 Université – 8 % Collège – 13 %</p>
2. Caractère abordable	Le coût des études	Frais de scolarité payés	Les frais de scolarité	Augmentation	Le 22 avril 2009, à la suite de la

² Comprend les programmes ordinaires et l'apprentissage. Ne comprend pas l'éducation permanente, l'enseignement à distance ni les accords de formation.

³ Le nombre d'inscriptions aux collèges en 2009-2010 n'est pas encore disponible en raison de l'arrivée de nouveaux élèves tout au long de l'année scolaire (de juillet à juin).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
de l'enseignement postsecondaire par l'examen du coût des études postsecondaires pour les étudiants	postsecondaires pour les étudiants est un indicateur clé du caractère abordable de l'enseignement postsecondaire.	<p>par les étudiants aux établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 1999-2000.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne⁴ pondérée des frais de scolarité pour des études universitaires en arts et en sciences était de 3 192 \$</p> <p>En 1999-2000, la moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial était de 1 435 \$</p>	<p>payés par les étudiants aux établissements postsecondaires publics du Manitoba pour l'année scolaire 2010-11.</p> <p>En 2010-2011, la moyenne pondérée des frais de scolarité pour des études universitaires en arts et en sciences était de 3 106 \$</p> <p>En 2010-2011, la moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial était de 1 543 \$</p>	Légère augmentation après que les frais de scolarité ont été réduits de 10 % dans les établissements d'enseignement postsecondaire publics et maintenus à ce niveau jusqu'en 2009-2010. Les frais de scolarité demeurent plus faibles qu'en 1999-2000.	<p>diffusion du Rapport de la Commission Levin, le gouvernement a annoncé qu'il autoriserait une augmentation de 4,5 % des frais de scolarité des universités, comprenant une augmentation des frais accessoires et une augmentation de 100 \$ des frais de scolarité des collèges pour l'année scolaire 2009-2010. Il s'agit de la première augmentation des frais de scolarité depuis la réduction de 10 % et le gel qui avait été instauré en 1999-2000 dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à accroître la participation aux études postsecondaires.</p> <p>En 2010-2011, l'augmentation des frais de scolarité a été limitée à 5 % dans les universités et à 150 \$ dans les collèges.</p> <p>Au Manitoba, les frais de scolarité des universités sont au troisième rang, parmi les plus bas au Canada, après ceux du Québec et de Terre-Neuve (source : Statistique Canada). Ceux des collèges sont les plus bas au Canada, à l'exclusion de ceux du Québec, qui ne perçoit pas de frais de scolarité au cégep.</p>

⁴ La moyenne pondérée tient compte du dernier nombre d'inscriptions aux universités et des frais de scolarité des étudiants universitaires en arts et en sciences.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					<p>En 2010-2011, le gouvernement a redressé le remboursement de l'impôt sur le revenu équivalant à 60 % des frais de scolarité pour les diplômés d'établissements postsecondaires reconnus qui habitent et paient des impôts au Manitoba. Cela permettra aux étudiants des collèges et des universités d'avoir plus rapidement accès à une partie de ce remboursement pendant qu'ils sont encore aux études.</p> <p>Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires sur le remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité, annoncé pour la première fois en automne 2006, à l'adresse suivante : http://www.gov.mb.ca/tuitionrebate/index.fr.html</p> <p>En 2009-2010, 29,6 millions de dollars ont été mis à la disposition des étudiants sous forme d'aide non remboursable.</p> <p>La bourse de transition procure aux étudiants qui ont déjà reçu une bourse d'études canadiennes du millénaire et qui sont demeurés dans le même profil d'études une bourse équivalente à leur bourse du millénaire. Le programme de bourse de transition se terminera à la fin de l'année de prêt 2011-2012.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					Depuis 2009-2010, la bourse destinée aux régions rurales et nordiques a été remise à des étudiants provenant de collectivités rurales ou nordiques qui ont dû déménager et qui ont déposé une demande d'aide financière. En 2009-2010, 1 520 étudiants ont obtenu cette bourse.
3. Réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire par l'examen des grades, diplômes et certificats décernés par les établissements	Un indicateur clé de la réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire est le nombre de grades, diplômes et certificats décernés par les collèges et les universités. Les recherches montrent que l'obtention d'un grade postsecondaire est déterminante pour la participation à l'économie du savoir d'aujourd'hui et la réussite.	Grades, diplômes et certificats décernés par les universités et les collèges du Manitoba en 1999. Diplômés des universités en 1999 Baccalauréat 4 460 Maîtrise 578 Doctorat 67 Médecine/Dentisterie 121 Certificat/Diplôme 215 Total 5 441 Diplômés des collèges en 1999 Diplôme 1 279 Certificat 1 578 Total 2 857 Le nombre de diplômés d'universités et de collèges est établi selon l'année civile où le diplôme a été obtenu.	Grades, diplômes et certificats délivrés par les universités et les collèges du Manitoba en 2009. Diplômés des universités en 2010 Baccalauréat 5 632 Maîtrise 755 Doctorat 123 Médecine 141 Certificat/Diplôme 361 Total 7 012 Diplômés des collèges en 2009 Diplôme 1 731 Certificat 2 601 Total 4 332	Augmentation De 1999 à 2010, le nombre total de diplômes universitaires décernés a augmenté de 28,9 % De 1999 à 2009, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) a augmenté de 51,6 %	En 2009-2010, 2 millions de dollars ont été versés dans des bourses destinées aux études supérieures pour aider 104 étudiants à la maîtrise et 60 étudiants au doctorat.
4. Capacité des	Il est important	Subventions de	Subventions de	Augmentation	Depuis 2009-2010, le CEP et le

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
<p>établissements postsecondaires d'après l'examen des subventions qui leur ont été accordées par la province</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de fonctionnement • Subventions d'investissement 	<p>d'évaluer le niveau d'investissement dans les universités et collèges</p> <p>Les subventions de fonctionnement et les subventions d'immobilisations accordées aux universités et collèges au cours d'un exercice visent à leur permettre de fonctionner sans déficit durant l'exercice visé.</p>	<p>fonctionnement et d'investissement versées aux universités et aux collèges en 1999-2000.</p> <p>Les subventions de fonctionnement des universités publiques du Manitoba en 1999-2000 s'élevaient à 215 millions de dollars</p> <p>Les collèges publics du Manitoba (y compris le CUN) ont reçu 61,9 millions de dollars en 1999-2000 à titre de subventions de fonctionnement.</p>	<p>fonctionnement et d'investissement versées aux universités et aux collèges en 2010-2011.</p> <p>Les subventions de fonctionnement versées aux universités (à l'exception du Collège universitaire du Nord – CUN) en 2010-2011 s'élevaient à 373,5 millions</p> <p>Les subventions de fonctionnement versées aux universités (y compris le Collège universitaire du Nord) en 2010-2011 s'élevaient à 108,6 millions.</p> <p>Combiné au financement de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement a atteint au total 143,7 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de fonctionnement <p>Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement versées aux universités publiques du Manitoba (à l'exception du CUN) ont augmenté de 151,3 millions de dollars, soit une hausse de 70,4 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000 (en excluant les paiements de transferts). Après la prise en compte des économies d'impôt foncier projetées en 2006, l'accroissement des ressources pour les universités atteint 77,6 %.</p> <p>Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement accordées aux collèges du Manitoba (y compris le CUN) ont augmenté de 37,8 millions de dollars, soit de 60,2 % par rapport aux niveaux de financement approuvés pour 1999-2000. Combinée à</p>	<p>ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation ont collaboré pour lancer une nouvelle initiative incluant notamment la mise en œuvre de quatre programmes pilotes de formation-relais à l'intention des professionnels formés à l'étranger. L'une des principales composantes de l'initiative concerne l'évaluation de l'élaboration, du fonctionnement et des résultats des programmes pilotes conçus pour encourager le renforcement des capacités des établissements postsecondaires du Manitoba, et permettre ainsi aux collèges et aux universités d'offrir des programmes-relais de grande qualité aux immigrants qualifiés.</p> <p>De 1999-2000 à 2010-2011, le financement du système postsecondaire – fonctionnement, immobilisations, IEC, subventions pour remise sur frais de scolarité et autres subventions – a augmenté de 80,4 %.</p> <p>Les projets d'immobilisation financés récemment par le gouvernement comprennent :</p> <p>En 2008-2009, le gouvernement a approuvé un investissement de 40 millions de dollars pour s'attaquer aux projets d'entretien les plus</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
		En 1999-2000, les universités et collèges ont reçu 13,2 millions de dollars en fonds d'immobilisations	en 2010-2011 Les subventions d'immobilisations accordées aux universités et aux collèges publics du Manitoba ont atteint 13,2 millions en 2010-2011	l'augmentation de subvention générée par l'Initiative d'expansion des collèges, l'augmentation totale des subventions aux collèges a été de 77,5 millions de dollars, ou de 115,8 %, depuis 1999-2000. <ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'immobilisations Depuis 1999-2000, le gouvernement a versé la somme de 701,5 millions de dollars pour les projets d'immobilisations des établissements d'enseignement postsecondaire. Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba a fourni 619,7 millions de dollars et Infrastructure et Transports Manitoba a fourni 81,8 millions de dollars. 	urgents que les universités avaient reportés. Ce financement sera versé sur quatre ans. En 2009-2010, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba ont annoncé un soutien financier dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) ⁵ Les coûts des projets entrepris dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba sur le PIDS atteignent au total 200,7 millions de dollars. La contribution fédérale à ces projets s'élève au total à 71,1 millions de dollars, la contribution provinciale à 61,1 millions et les autres contributions à 68 millions. Le Programme vise à appuyer les projets qui renforcent la capacité des établissements d'offrir une formation axée sur les connaissances et les compétences approfondies en finançant des projets différés d'entretien, de rénovation, de nouvelles constructions ainsi que de recherche et de développement dans les établissements postsecondaires. Des fonds étaient disponibles en 2010-2011 puisque le financement

⁵ Le Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) est un stimulant économique d'une durée de deux ans et d'une valeur de deux milliards de dollars, destiné à appuyer la modernisation de l'infrastructure dans les établissements postsecondaires du Canada. Il fait partie d'un nouvel investissement de 12 milliards de dollars dans l'infrastructure, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					<p>était étalé sur deux ans.</p> <p>— Collège universitaire du Nord Le gouvernement a annoncé le versement d'environ 82 millions de dollars pour la construction du nouveau campus de 7 800 m² à Thompson, afin que le Collège dispose de locaux modernes d'éducation et de formation conçus selon les principes du développement durable.</p>
<p>5. Place occupée par l'enseignement postsecondaire dans les priorités de la province par l'examen de l'appui manifesté aux programmes des collèges et universités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes stratégiques • Projets de réorganisation du système • Initiative d'expansion des collèges 	<p>Le Conseil appuie les priorités de la province en approuvant le financement des programmes des collèges et universités, ce qui comprend :</p> <p>— L'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques. Elle favorise l'élaboration de programmes postsecondaires nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du</p>	<p>En 2000-2001, le Conseil a approuvé 21 programmes universitaires et 31 programmes collégiaux, soit un total de 52 programmes nouveaux ou élargis.</p>	<p>En 2010-11, le Conseil a approuvé 19 programmes universitaires et 4 programmes destinés à des collèges.</p>	<p>Augmentation</p> <p>De 2000-2001 à 2010-2011, le Conseil a approuvé 196 programmes universitaires nouveaux ou élargis et 160 programmes collégiaux, soit au total 356 programmes</p>	<p>Programmes stratégiques Depuis 2000-2001, le Conseil a effectué des investissements appréciables dans plusieurs secteurs du système postsecondaire, notamment les programmes destinés aux élèves autochtones, les sciences infirmières, les professions des services aux collectivités et de la santé, les technologies de l'information, les initiatives d'accessibilité, l'évaluation des connaissances acquises, la formation en français de base, les infrastructures, l'industrie et la gestion des entreprises.</p> <p>Exemples de programmes financés en 2010-2011 :</p> <p>— Baccalauréat ès sciences (4 ans) en biotechnologie — Baccalauréat ès sciences (spécialisation) – Physique médicale</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	<p>travail du Manitoba, et servir de compléments aux programmes existants.</p> <p>— Les projets de réorganisation du système sont destinés à réorganiser certains aspects du système postsecondaire. À titre d'exemple, le Conseil a approuvé des projets visant à intégrer la technologie à la prestation de programmes; des services soutenant des activités qui augmentent le taux de participation des Autochtones; et des initiatives favorisant l'évaluation des acquis ou facilitant le transfert des crédits et l'articulation des</p>			<p>De 2000-2001 à 2010-2011, l'Initiative d'expansion des collèges a financé 98 initiatives et programmes nouveaux ou élargis. Depuis 2000-2001, 38,2 millions de dollars</p>	<p>— Baccalauréat ès arts (3 et 4 ans) – Langues et cultures est-asiatiques — Maîtrise en pratique du développement — Maîtrise en physiothérapie — Maîtrise en dentisterie – Dentisterie pédiatrique — Doctorat en sciences de la nutrition humaine</p> <p>Projets de réorganisation du système Exemples de projets financés en 2010-2011 :</p> <p>— Financement de soutien destiné à un étudiant sourd de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba — Baccalauréat en réadaptation médicale (inhalothérapie) — Déplacement du programme d'études sur les questions urbaines et les quartiers du centre-ville — Baccalauréat en sage-femmerie – Expansion du programme</p> <p>Les investissements de l'Initiative d'expansion des collèges (CEI) concernent les secteurs suivants : santé, aérospatial, technologies de l'information et des communications, fabrication et industrie, affaires et</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2010-2011 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	<p>programmes dans le système. Le financement des projets s'étend sur une durée maximale de trois ans.</p> <p>Les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges favorisent le développement du système des collèges publics du Manitoba.</p>			<p>ont été affectés à l'expansion du réseau de collèges dans le cadre de cette Initiative.</p>	<p>tourisme, services communautaires et sociaux, agriculture et ressources naturelles, campus de la rue Princess et interventions stratégiques.</p> <p>Les programmes et les initiatives stratégiques de l'Initiative que le Conseil a financés en 2010-2011 sont notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Baccalauréat en technologie – Gestion de construction – Programme d'infrastructure du savoir – Support pour les centres régionaux – Diplôme en arts des médias interactifs